



La Lettre

n° 31

septembre 2024

Conseils municipaux des 25 juin et 24 septembre

Conseil municipal du 25 juin :

L'idée-clé du contrat de ville 2024 de Dijon-Métropole est "d'aller vers"... Elle n'est pas nouvelle ; c'est un leitmotiv — sinon un slogan — de la municipalité, avec lequel on ne peut qu'être d'accord ! Mais nous constatons ici une évolution dans la démarche. Il y eut une période (récente) où ce vocable ressemblait à une coquille... pas très pleine, en particulier lorsque des choix d'urbanisme majeurs étaient en jeu. Depuis quelque temps, la reconfiguration des commissions municipales, et un appel qui se traduit véritablement dans les faits à la participation de nos concitoyens aux politiques publiques, sont encourageants. Nous y souscrivons.

Sur l'émancipation des habitants, nous approuvons franchement la prise en compte des fragilités des uns et des autres, et nous serons vigilants sur la mise en œuvre de ces principes, que nous partageons.

À propos du rapprochement de la police avec la population, nous considérons que la multiplication des caméras de surveillance n'est pas un signe très positif !

L'expérience de participation citoyenne sur la plaine des Aiguisons s'avère très positive (en dépit d'un grand "couac" sur le financement), et elle doit être un exemple à suivre ; mais il s'agit d'un projet de dimension assez modeste. Nous souhaitons que l'ensemble des choix d'urbanisme et de politique sociale s'inspirent de ces principes, puisque tout cela était au cœur de notre programme de 2020.

Nous constatons que le contrat de ville sur les quartiers évolue dans le bon sens. Nous votons POUR.

À propos de la cession à la SPLAAD d'une partie du terrain de l'ancienne crèche pour y construire des logements pour 24 personnes âgées en co-location (avec 3 logements d'aides-soignantes), nous comprenons la démarche consistant à prendre en compte le vieillissement de la population quetignoise et à faire en sorte que ces personnes puissent rester dans la ville avec une aide dans leur vie quotidienne ; mais ce chantier de la rue du Midi s'ajoute à d'autres récentes constructions pour les aînés (résidence Le Cromois à l'est, résidence Kaufman et Broad au nord, immeuble intergénérationnel au sud. N'est-ce pas trop ?

Les bâtiments, certes décorés dans l'esprit de Bernard Lassus dont ils respectent l'héritage, sont beaucoup plus hauts ("R + 3") que l'ancienne crèche qui va être démolie, et (même s'ils ne sont pas dans le périmètre « officiel » de la ZAC) accroissent la densification du Cœur de ville, que nous avons sévèrement critiquée. Par ailleurs, nous comprenons la démarche d'une "vente consentie à la SPLAAD à l'euro symbolique au regard de l'intérêt général du projet" et l'intérêt "technique" de cette "dépossession", mais il est toujours regrettable d'éloigner les élus de la réalisation des projets par le recours à une entité financière très puissante, qui n'a pas toujours travaillé dans le sens que nous souhaitons. Nous votons CONTRE.

Nous votons POUR une convention de lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'éco-organisme CITEO.

À propos de la cession de l'ancienne ferme Bruley, nous nous étions abstenus, compte tenu de la préservation du bâti et de l'intérêt du projet pour la santé des Quetignaises, sur le projet initial (déjà privé, mais reposant sur une association de professionnelles de santé indépendantes). Certes, le groupe chargé du chantier dispose d'une expertise que nous ne lui contesterons pas ; mais cette cession, dernier avatar en date du projet « Cœur de Ville », passe de praticiennes associées dans un projet commun à un promoteur immobilier, incluant certes des investisseurs publics, mais aussi des actionnaires privés. Nous votons CONTRE ce projet, la santé étant une chose trop sérieuse pour être confiée aux capitalistes !

Sur une série de mesures — aux enjeux modestes — concernant divers aspects de la vie quotidienne des Quetignois-es, nous nous sommes ABSTENUS ou nous avons voté POUR (vous pouvez vous reporter à la [vidéo du conseil](#)).

La séance s'est terminée par la mise au vote d'un [vœu co-signé par la liste majoritaire et par notre groupe](#) sur les élections législatives anticipées et sur les valeurs défendues par la ville de Quetigny, vœu dont Monsieur le Maire a fait lecture, et qui a été adopté à l'unanimité moins deux voix, celles des représentants de la liste ETIQ qui ont voté contre.

Très inquiets de l'aventure dans laquelle nous entraîne le président de la République, nous nous engageons par ce texte à agir pour la solidarité, le pouvoir d'achat, une éducation émancipatrice, la lutte contre le réchauffement climatique qui impacte plus durement les classes populaires ; nous voulons faire face aux menaces intérieures et internationales qui pèsent lourdement sur notre avenir à très court terme. Nous sommes fiers de défendre les valeurs fondamentales de notre démocratie chaque fois que cela est possible. Le Nouveau Front Populaire, au niveau national, fait écho à notre démarche engagée depuis plusieurs mois à Quetigny.

Monsieur Kencker, de la liste ETIQ, nous ayant attaqués sur la teneur de ce texte commun, notre réponse a été la suivante :

Nous avons participé, comme nous l'avions fait le 11 mars 2022 d'ailleurs, contre l'agression de la Russie lors de l'invasion de l'Ukraine, aux rassemblements pour les Palestiniens (place centrale) du 17 novembre 2023 et (devant l'arbre de la Liberté) du 11 juin dernier, avec la majorité municipale, et nous en sommes fiers. Nous avons aussi appelé toutes les forces de gauche à participer à la grande Marche pour Gaza d'avant-hier entre Beaune et Chenôve, qui a été un grand moment de solidarité et de soutien envers le peuple palestinien, dont l'ensemble des participants se souviendront toute leur vie.

La paix dans le monde et la paix civile méritent qu'on les défende de façon résolue et solidaire, en rassemblant un maximum de citoyen·ne·s de bonne volonté dans des actions communes.

En fin de séance, Gérard Déclas a annoncé au Conseil sa démission, conforme à la décision prise avec ses camarades de liste dès la campagne électorale de 2020. Un nouveau membre de Réinventons Quetigny prendra la relève à partir de septembre.

Conseil municipal du 24 septembre :

Suite à la démission de Gérard Déclas, l'assemblée est invitée à prendre acte de l'installation de Michel Manuélian comme conseiller municipal sur la liste *Réinventons Quetigny*, avec un mot de bienvenue du Maire qui se déclare « à votre disposition pour vous accompagner à découvrir le fonctionnement du Conseil municipal... et comment établir/présenter un budget à l'équilibre... dans un esprit constructif comme votre prédécesseur... qui je pense est parti avec une meilleure image du travail de la majorité au sein du Conseil et pour notre ville ». Cela ne l'a pas empêché, lorsque nous avons voté *contre* certaines propositions, de remarquer : « je vois que vous restez fidèles à votre ligne, il y a encore du travail ! »...

Michel Manuélian, après un mot de remerciement, explique ce "turn over" des conseillers de notre liste : « Nous sommes bien conscients que cela occasionne pour Monsieur Lavier et ses collaborateurs·eurs·rices du travail en plus, pas bien passionnant, surtout que nous en avons profité pour changer de commissions. Mais il s'agit d'une pratique dont nous avons discuté entre nous, et dans la mesure où nous n'avons que deux sièges, cela permet à plus de personnes de s'investir dans la vie de la ville ».

Répartition des commissions municipales :

- commission des finances et des relations avec les entreprises : Madjid Tayebi
- commission de l'action éducative : Madjid Tayebi
- commission de la solidarité, de l'emploi et de la formation : Michel Manuélian
- commission du patrimoine, des projets urbains, du développement soutenable et de la transition écologique et de l'économie sociale et solidaire : Michel Manuélian
- commission de l'action culturelle : Michel Manuélian
- commission de la vie associative et de l'initiative citoyenne : Michel Manuélian
- commission des sports : Madjid Tayebi
- commission de la démocratie participative, de la politique de la ville, de la diversité et de l'égalité : Madjid Tayebi

Madjid Tayebi reste à la commission de contrôle des listes électorales, mais Michel Manuélian pourrait y assister (comme observateur) s'il n'est pas disponible.

Nous prenons acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en matière d'élimination des déchets pour 2023. Manifestement la métropole est très contente d'elle, et sûrement à juste titre... Mais prétendre (page 23) que "la production de chaleur et d'électricité et une énergie décarbonée" est faux : quand on fait brûler des déchets, on produit du carbone. On peut peut-être parler de renouvelable ... parce que les déchets sont malheureusement renouvelés. Le greenwashing a des limites !

On aurait, par ailleurs, souhaité avoir (sera-ce possible dans un avenir proche ?) les bilans (quantitatif et qualitatif) spécifiques à notre commune et savoir comment Quetigny se situe parmi les 23 communes de la Métropole. Nous souhaitons qu'une synthèse accessible des 61 pages du rapport soit accessible à nos concitoyens.

Sur la prorogation de la gratuité des emplacements sur les marchés hebdomadaires, nous souhaitons un bilan d'activité. M. Kencker, pour l'opposition de droite, affirme « ce marché est un échec, y compris avec la gratuité ! ». Pour le maire, « le Covid est passé par là », mais « 200 commerçants et artisans ont été contactés ». La droite vote contre, nous nous abstenons.

Au chapitre "politique de la ville", sur la convention d'utilisation, avec CDC habitat, de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans le quartier prioritaire Quetigny-Centre, nous posons la question : 100 000 €, en moins, ce n'est pas rien pour la commune ; y a-t-il une compensation ? D'autre part, l'immeuble Adoma entre-t-il dans le périmètre de cette convention ? Parce que là, il y a du travail pour améliorer les conditions des résidents, en termes de salubrité des locaux, d'accompagnement des habitants au quotidien, de gardiennage... Nous nous interrogeons aussi sur la cohérence des chiffres avancés concernant les logements sociaux (37 %). Selon nous, on serait entre 26 et 27 %. Le maire donne le chiffre de 1346 logements sociaux sur 4000 = 37 %... Et il n'y a, selon lui, pas de logements vides à Quetigny ! Nous vérifierons.

Nous nous abstenons sur la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière dans dans le quartier prioritaire Quetigny-Centre.

Nous souhaitons savoir ce que la SPLAAD fera du terrain au sud du futur emplacement du logement "seniors" de la rue du Midi ; nous votons contre.

En conclusion, le maire a tenu à nous informer de son courrier au Garde des Sceaux (l'ancien) la semaine dernière pour exprimer sa vive inquiétude sur la suppression de crédits concernant la protection juridique de la jeunesse (100 jeunes se sont retrouvés sans accompagnateurs en cette rentrée).



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 31

septembre 2024

Le Nouveau Front Populaire s'installe à Quetigny

En juin 2022, Réinventons Quetigny proposait à toutes les organisations politiques présentes dans la commune de se retrouver pour mettre éventuellement en place un collectif « NUPES ».

En novembre dernier, toute la Gauche Quetignoise appelait à un rassemblement pour la paix entre Palestiniens et Israéliens et en solidarité avec les victimes de ce conflit. Cette initiative aura été le coup d'envoi de rencontres régulières et d'initiatives : forum européen en mai de cette année, et diffusion d'une liste de plus de 120 signataires d'un appel à faire échec au Rassemblement National au 2ème tour des législatives. Le Nouveau Front Populaire a recueilli 66 % des suffrages sur Quetigny et contribué à élire un député NFP (Pierre Pribetich) à l'Assemblée nationale.

La constitution du NFP en juin dernier, à l'appel de François Ruffin (est ce bien le motif ? C'était sans doute déjà partagé par beaucoup si cela s'est fait), est venue conforter l'initiative unitaire prise à Quetigny en donnant une perspective nationale aux collectifs unitaires déjà constitués dans des dizaines de villes.

La décision de Macron de dissoudre l'Assemblée nationale et de poursuivre sa politique de droite en nommant M. Barnier premier ministre et en s'assurant de la bienveillance du Rassemblement national est une nouvelle marche offerte à ce dernier vers son accession au pouvoir. Si la Gauche ne se rassemble pas largement pour proposer à nos compatriotes un projet social, écologique et démocratique en rupture avec les politiques menées depuis des lustres, le pire est à venir. Un tel projet peut s'appuyer, en l'actualisant et l'améliorant, sur le

programme commun défendu par le NFP lors des dernières législatives. Il peut être majoritaire aux prochaines échéances électorales, législatives anticipées et/ou présidentielle...

- à condition d'abord de maintenir et de renforcer le NFP encore fragile et secoué par les volontés hégémoniques quelles qu'elles soient, source de divisions et d'échec. Aucune organisation, même majoritaire, ne devrait chercher à imposer son hégémonie aux autres. Si débat il y a, il devrait être mené entre les différentes composantes dans un cadre propice, et non pas instrumentalisé à des fins « publicitaires » afin de le rendre positif, constructif sous peine d'être mortifère.
- à condition aussi de construire le NFP à la base dans des associations ou collectifs ouverts à tou·te·s celles et ceux qui, encarté·e·s ou non dans une organisation politique, veulent contribuer à faire renaître une gauche rassemblée, pluraliste, capable de renouer avec les couches populaires qui s'en sont éloignées faute de réponse à leurs difficultés et leurs aspirations. Ces collectifs locaux devraient constituer les fondations solides du rassemblement de la Gauche en exerçant leur rôle de proposition et de contrôle de leurs représentant·e·s élu·e·s dans les instances institutionnelles de tous niveaux : assemblées locales, départementales, régionales ou nationales.

À Quetigny le NFP, auquel participent Écologistes, Ensemble!, LFI, NPA, PCF, PS et Réinventons Quetigny, organise une **Assemblée générale vendredi 11 octobre à 18 h, salle de la Fontaine aux Jardins**, pour renforcer le rassemblement mis en place depuis un an et décider des prochaines initiatives à prendre sur notre ville. **Cette réunion est ouverte** à celles et ceux que cette démarche intéresse.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 31

septembre 2024

"RUBS contre REBS"

Quésaco ?

RUBS : Réserve Urbaine de Biodiversité du Suzon

REBS : diminutif de REBSamen, maire de Dijon

Cette réserve urbaine située entre la rue de Bruges et la route d'Ahuy est un petit coin de paradis de 3 hectares d'espace naturel dont 1 ha appartient à la ville de Dijon et 2 ha au privé. Véritable poumon vert en ville, cet espace naturel abrite une faune riche et dense qui profite des grands arbres, des prairies et de l'humidité.

Le 27 juin 2022, le Conseil municipal de Dijon a décidé de vendre sa surface (1 ha) d'espace naturel à deux promoteurs pour y construire 85 logements. Ce projet, appelé "Venise 2", coulera sous le béton 90 % de ce précieux site naturel.

Aussi, dès cette annonce, un collectif, **Sauvons les berges du Suzon**, soutenu par de nombreuses associations locales (Les Amis de la Terre Côte d'Or, France Nature Environnement Côte d'Or, Forestiers du Monde, Ami·e·s des jardins de l'Engrenage, Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne Franche-Comté...) et regroupant des riverain·e·s, lutte contre la bétonisation, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, de ces 3 hectares.

Lors d'une réunion publique, les habitant·e·s du quartier de la Charmette ont interpellé la première adjointe du maire de Dijon sur le risque d'inondation aggravé par le projet immobilier Venice 2 qui viendra bétonner une "zone naturelle d'expansion des crues" du Suzon. Madame Koenders a nié l'existence d'un risque de crue sur le terrain de Venice 2, aléa qui figure pourtant clairement sur la carte des risques d'inondation du PPRN (Plan de Prévention des Risques

Naturels) de Dijon. Il est clair que la bétonisation des 3 ha des berges du Suzon va avoir un impact sur le débit du cours d'eau, particulièrement en cas de forte pluie.

Venise 2 touché... et bientôt coulé ?

Suite aux différents recours contentieux portés par des associations environnementales contre le projet immobilier Venise 2, le tribunal administratif a rendu le 27 mai 2024 un jugement annulant la délibération de la ville de Dijon du 27 juin 2022 qui actait la cession des parcelles aux promoteurs, considérée comme entachée d'illégalité.

Cette décision vient donner une légitimité institutionnelle et juridique à la lutte portée depuis près de deux ans par les associations et les riverain·e·s.

Le maire de Dijon fait appel !

Nouvel épisode dans le feuilleton judiciaire de la RUBS : Monsieur Rebsamen interjette appel de la décision du Tribunal administratif. La requête d'appel a été adressée aux associations partenaires de la RUBS le 20 août 2024.

LA DÉFENSE SE PRÉPARE.

François Pernot

Pour plus de détails :

<https://www.facebook.com/100085552113599>

adresse e-mail : alerte-beton@riseup.net

<https://dijoncter.info/rassemblement-a-la-rubs-le-dimanche-15-septembre-5712>

Associations partenaires :

Amis de la Terre Côte-d'Or

France Nature Environnement Côte d'Or

Forestiers du Monde

Ami·e·s des jardiniers de l'Engrenage

Greenpeace France groupe local de Dijon

Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne - Franche-Comté

Fédération Patrimoine Environnement Bourgogne - Franche-Comté



La Lettre

n° 31

septembre 2024

Interview : Ludovic Outhier, président des jardins familiaux de Quetigny

Réinventons Quetigny : Peux-tu te présenter rapidement, ainsi que l'association dont tu es le président ?

Ludovic : Je suis Ludovic Outhier, habitant de Quetigny depuis 2020, membre de l'association des jardins familiaux de Quetigny depuis la même année, et président depuis 2022. Les jardins familiaux sont les anciens jardins ouvriers ; la dénomination « jardins familiaux » a peu à peu remplacé celle de « jardins ouvriers » après la seconde guerre mondiale. L'association des jardins familiaux de Quetigny existe, elle, depuis 1976. Au début des années 80, tout a été concentré sur le site actuel après avoir été réparti dans divers endroits de la ville. Cela a été plus grand que ça ne l'est actuellement : le site incluait tout l'espace du centre d'insertion de la Croix-Rouge. Cette année-là, une partie du site cédé à l'association par convention a été rétrocédée à la municipalité, qui a concédé ce terrain à la Croix-Rouge pour construire son atelier d'insertion.

Quelles sont les principales missions de l'association ?

Le site propose 240 parcelles cultivables sur 6 ha, concédées préférentiellement à des citoyens de Quetigny, mais aussi, par extension, à d'autres habitants de l'agglomération. On trouve également sur le site des espaces verts aménagés pour les enfants, avec des jeux, bien fréquentés par des familles et par des assistantes maternelles...

L'association a plusieurs activités et offre plusieurs services à ses adhérents : la concession de parcelles pour le jardinage, le prêt ou la location de petit matériel agricole qui a été acquis par l'association, la fabrication de confitures. On a également une serre dans laquelle on prépare des plants ; nous en organisons la vente une fois par an (cette vente n'est pas réservée

aux jardiniers, elle est ouverte à tous) ; une salle est également disponible, louée au bénéfice de l'association. On occupe un terrain municipal, qui nous est cédé par une convention signée avec la municipalité, renouvelable tous les dix ans : elle nous concède le site pour l'euro symbolique, en échange de son entretien.

Dans cette convention signée avec la municipalité, quelles sont vos contraintes ?

L'entretien du site. Nous pouvons compter sur le soutien plein et entier de la municipalité pour le prêt et la fourniture de certains matériaux et de matériel ou quand on a besoin d'un appui technique et logistique pour de gros travaux. Une subvention municipale nous est versée annuellement.

Quelles sont les tailles des parcelles ?

Elles vont de 75 à 300 m² ; ce sont essentiellement des parcelles de 150 m², ou même de 300 m² qui ont été divisées, soit en parcelles de 150 m², soit en parcelles de 75 m². La première année, dans le règlement intérieur actuel, on concède des parcelles qui vont de 75 m² à 150 m², qui peuvent être agrandies à 300 m² à partir de la 2^{ème} année de culture. En fait, la première année, les jardiniers sont "à l'essai" (on voit comment ils entretiennent leur jardin), puis la reconduction de l'adhésion est tacite ; le maximum est de 300 m² par jardinier.

Comment peut-on obtenir un jardin ?

Toutes les informations se trouvent sur le site des jardins familiaux [***voir ci-dessous***], avec les coordonnées e-mail. On peut prendre contact avec l'association ; nous répondons assez vite ! Tous les documents d'adhésion sont disponibles sur le site, avec le règlement intérieur. Quand on nous adresse un mail pour avoir un jardin, par exemple, ou pour savoir comment ça se passe, nous aimons bien rencontrer la personne ; nous lui présentons la globalité de l'association, et ainsi il n'y a pas de secret... La procédure est simple, il n'y a aucune condition d'âge, de ressources, ni même de lieu de vie... C'est vrai que pour des gens qui habitent assez loin, on met bien l'accent sur les contraintes que peuvent représenter les trajets, en précisant qu'il faut à certaines périodes venir tous les jours ou tous les deux jours... Il faut le savoir !

Qui sont les adhérents ? Quelles sont les motivations des personnes qui cultivent ? Loisirs ? Besoins économiques ?

Je ne sais pas si les profils ont pu changer au fur et à mesure des années... Il y a effectivement des jardiniers qui ont un objectif économique, avec de grands potagers, et qui produisent énormément. Après, des gens qui ont 75 m² de jardin pour deux ou trois personnes ne se nourrissent pas exclusivement avec la production de leur jardin... Alors, effectivement, on s'y retrouve quand même d'un point de vue économique, mais il y a des gens qui font ça pour leurs loisirs, par goût du jardinage. La population de jardiniers va de 12 à 85 ans... C'est vraiment très large !

Y a-t-il de plus en plus ou de moins en moins de candidats ?

C'est variable selon les années, mais force est de constater que les demandes sont un peu en

baisse. Nous mettons en place des actions de communication pour donner de la visibilité à notre association.

Depuis le Covid ?

Je pense, à entendre les plus anciens — et en regardant les fichiers d'adhérents — qu'il y avait effectivement plus d'adhérents avant le Covid qu'après.

Et pourquoi cette diminution ?

Peut-être un changement d'aspirations ; des jardiniers âgés quittent l'association, n'ont plus autant envie... Auparavant, beaucoup de jardiniers exploitaient 300 m² ; aujourd'hui, les gens prennent souvent des parcelles plus petites. Donc, on a moins d'espace occupé, et on a moins de jardiniers... C'est un tournant !

Y a-t-il souvent des départs parmi les jardiniers, et inversement y a-t-il beaucoup de candidats ?

Des années comme celle-ci, ça s'est équilibré. Et comme beaucoup de logements ont été construits, nous avons vu arriver de nouveaux habitants.

Ça arrive souvent que les jardiniers soient "remerciés" ?

Ça peut arriver... Ce sont des gens qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas pu faire leur jardin cette année-là... On fait d'abord des rappels au règlement intérieur (« attention, votre jardin n'est pas fait »), et parfois, oui, nous allons jusqu'à leur exclusion.

Votre culture est bio ?

Oui. Nous avons signé la charte *Jardinage et Environnement* en 2007.

Elle est contraignante, ou est-ce une incitation ?

Elle est obligatoire.

Et il n'y a jamais eu de gens qui ont triché ?

Il y en a sans doute eu, mais ils ont été rappelés à l'ordre. Tout le monde est bien conscient de ce qu'il ne faut pas faire, et chacun joue le jeu.

Quels sont les principaux éléments de la charte des jardiniers ?

Ses principaux axes sont la gestion de l'eau et des déchets, un choix judicieux des cultures, l'utilisation d'engrais naturels, l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires tels que le glyphosate. Elle demande de : « substituer l'utilisation des traitements et amendements

organiques à l'utilisation des traitements et amendements chimiques, en particulier les insecticides à base de plantes, de plus en plus présents dans le commerce. »

J'imagine que la vente des produits des jardins est interdite...

Exactement. La vente est interdite pour les jardiniers, et ce que l'association vend, ce sont les produits transformés à partir des fruits du jardin, les confitures.

Qu'est-ce qui l'interdit ? Le code rural ?

C'est interdit car aucun bénéfice commercial ne peut être tiré de l'exploitation de son jardin. Les bénéfices tirés de la production et la vente de nos produits, tels que les confitures, sont seulement destinés à financer le fonctionnement de l'association. Cela bénéficie uniquement au collectif ; personne n'en retire, et ne peut en retirer d'avantage économique personnel.

De quel matériel disposez-vous, et qui finance votre association ?

En matériel agricole motorisé, on dispose de deux motoculteurs, d'un microtracteur (équipé pour faucher, pour fraiser...), d'une tondeuse autoportée, d'une tondeuse manuelle, d'une débroussailleuse à trois roues, d'une charrue, d'un broyeur, de petit matériel (fourches, bûches, pelles, pioches)...

Pour les gros équipements, est-ce qu'il y a des loyers payés par les jardiniers, est-ce qu'il y a un panneau pour s'inscrire ?

Pour les motoculteurs, on demande une participation financière ; c'est une location, avec un tarif horaire. Les gens nous envoient un mail ou un SMS pour emprunter un jour donné... On ne fait pas systématiquement de permanence aux jardins, même si un essai a été fait au mois de mai cette année. Quant au petit matériel, on le prête. La petite tondeuse à bras, puisqu'on demande dans le règlement intérieur aux jardiniers d'entretenir les allées communes.

Chacun son tour, en somme ?

Oui. Quant au tracteur, il est à l'usage exclusif de personnes désignées par l'association qui savent s'en servir ; par contre, nous garantissons que lors de la première attribution d'un jardin, celui-ci soit concédé en l'état de culture, qu'il soit fauché, et qu'il soit fraisé ou labouré.

Est-ce qu'il y a beaucoup de temps pour assurer la succession entre deux jardiniers ?

Ça dépend des jardins ; certains sont plus prisés que d'autres.

Lesquels ? Ceux qui sont vers la gendarmerie ? Au fond ?

Non ; plutôt ceux qui sont dans une zone où tous les jardins sont exploités : on sait qu'on sera tranquille avec les voisins, qu'on ne sera pas envahi par les mauvaises herbes des terrains inexploités.

Pour entretenir le site, vous faites comment ?

On a des sessions de travaux collectifs plusieurs fois dans l'année. Chaque adhérent à l'association doit 4 heures de travaux collectifs par an. Chacun est libre d'en faire plus, bien sûr. C'est valable pour les jardiniers qui ont moins de 70 ans ; au-delà, les gens peuvent participer aux travaux, mais n'en ont plus l'obligation. Les séances ont lieu au printemps et à l'automne, pour l'entretien du site, et de l'infrastructure, les bâtiments par exemple.

Est-ce que les cotisations suffisent à financer l'association ?

Non, même si elles représentent une part importante des ressources. Comme nous sommes membres de la Fédération Nationale des Jardins Collectifs et Familiaux, nous lui reversons une cotisation en fonction du nombre d'adhérents. Mais nous tirons beaucoup de ressources des confitures (produites avec les fruits du jardin, sauf exceptions quand ce sont des fruits qui ne sont pas connus dans la région) et du miel (puisque nous avons 13 ruches qui fonctionnent à plein, avec un jardinier qui est également apiculteur amateur et se charge de l'entretien des ruches, des soins aux abeilles et des levées de miel). Sinon, il y a les manifestations municipales auxquelles nous participons, où nous vendons souvent nos produits, par exemple le marché bio de septembre où nous tenons un stand, les festivités du 13 juillet, notre vide-greniers du mois de juillet (qui représente une rentrée d'argent non négligeable)...

Et la municipalité vous verse une subvention ?

Oui, de quelques milliers d'euros annuellement.

Les manifestations que vous organisez rassemblent-elles un public important ?

Le vide-greniers, ça rassemble beaucoup de monde... On fait le plein en termes d'exposants et de visiteurs. On est limité par la place, mais l'environnement est superbe, les gens aiment bien venir se balader, c'est ombragé... et puis on a une équipe qui travaille beaucoup et bien, l'organisation est rôdée. Ça fonctionne bien !

Est-ce-que vous maîtrisez la consommation d'eau ?

Oui, puisqu'on a des compteurs d'eau individuels.

Et il n'y a pas eu de petites fraudes ?

C'est déjà arrivé... mais les choses ont été réglées en conséquence ! Et globalement, la consommation d'eau est réellement maîtrisée. Au fil des années, la consommation d'eau est décroissante. On voit un changement des mentalités. Les gens ont compris que dans un été caniculaire, consommer de l'eau pour consommer de l'eau pour ne pas avoir de récolte ne sert à rien !

Les compteurs permettent aussi aux jardiniers d'avoir de l'eau "à la porte de leur jardin", et nous ne faisons pas de bénéfice sur l'eau.

Quel est l'impact de l'évolution du climat ? Tu n'es pas ici depuis longtemps, mais tu dois avoir eu des échos du passé...

Je pense que les cultures changent... On plante des végétaux un peu moins gourmands en eau... et les façons d'arroser se modifient : les gens arrosent moins leurs tomates, par exemple, et on adopte une irrigation plus raisonnée. On essaie aussi de récupérer l'eau de pluie, avec différentes installations. Sachant qu'on n'a pas de cabanons dans les jardins, les gens construisent des serres, des coffres, et arrivent à récupérer de l'eau. Nous, pour l'usage de la serre où on fait les plants, on utilise l'eau de pluie ; on a également une mare alimentée par l'eau de pluie. On essaie d'être le plus exemplaire possible... C'est vraiment les façons d'irriguer qui ont changé : les gens désherbent un peu moins, utilisent le paillage, des systèmes d'irrigation un peu différents, les ollas par exemple.

Et vous avez de la paille ?

On reçoit toujours de la paille des festivités du 13 juillet, du stand de tir ; on se débrouille parfois avec des agriculteurs du coin qui nous fournissent un peu de paille. C'est vrai que les jardiniers sont souvent autonomes pour ça, ils se procurent de la paille à droite et à gauche, chez des gens qu'ils connaissent, comme les paysans à proximité, qui sont nombreux ; c'est assez facile.

Est-ce qu'il y a des actes d'incivisme dans les jardins ? et si oui, viennent-ils de l'extérieur ?

Il y en a. Il est difficile de déterminer d'où ils viennent, car on n'a pas de vidéosurveillance sur le site, ni de permanent qui ferait des tournées... En tout cas, quand ça arrive, on fait ce qu'on peut : j'ai récemment déposé une plainte collective à la gendarmerie, pour des dégradations. Quant aux vols, il y en a toujours eu un peu, comme d'ailleurs dans des sites bien bouclés et bien protégés, alors que nous, nous sommes ouverts toute l'année !

Cette plainte visait-elle à obtenir un résultat concret, ou juste à dissuader et à dire aux gendarmes : « Faites un peu attention ! » ?

Oui, c'est ça... parce que, pour obtenir réparation, il faudrait des démarches individuelles. J'engage les gens à porter plainte individuellement, même pour se justifier auprès de leur assurance avec leur récépissé.

Est-ce que vous avez des relations suivies avec d'autres assos ?

C'est de loin en loin... Le groupement des jardiniers du Dijonnais, c'est quelque chose qui s'est un peu essoufflé, malheureusement. Nous nous invitons à nos assemblées générales respectives ; pour notre pique-nique annuel de cette année, j'avais contacté des associations de jardiniers, on avait organisé une micro-conférence sur les adventices, ça pouvait être intéressant.

Et avec les associations de Quetigny ?

Oui. Quetigny-environnement nous propose par exemple d'assister à l'atelier de taille à

Promut... D'autres associations de Quetigny peuvent utiliser ponctuellement nos locaux et notre site pour des manifestations, et on ne leur facture pas la location de salle. C'est un principe d'entraide. On essaie de participer aux manifestations de la ville, on relaie les manifestations organisées par les autres associations, mais libre à chaque jardinier d'y participer ou non.

Vous avez beaucoup de sollicitations sur le site ?

On en a quelques-unes, oui.

Et quand vous louez les locaux, est-ce que vous avez parfois constaté des dégradations ?

Non.

Tu disais tout-à-l'heure que vous faisiez partie d'une fédération... Qu'est-ce que ça implique comme obligations ?

Les obligations, c'est d'abord la cotisation. On participe aussi à pas mal d'actions de formation (maintenant pas mal en visio) au sein de la fédération, dont le siège est à Paris). On participe (aussi en visio) à ce qu'ils appellent des "causeries", pour échanger. Il y a bien sûr une assemblée générale annuelle, sur deux ou trois jours (retours sur l'année, perspectives, propositions, votes), mais aussi des ateliers intéressants. Quand on peut, on y va !

Combien y a-t-il d'adhérents dans la fédération ?

Environ 135 000 à l'heure actuelle.

Vous travaillez un peu avec "les parcelles dijonnaises" qui, pensons-nous, ne sont pas structurées en association ?

Si, elles le sont maintenant. Certains sites appartiennent à la fédération, mais sont gérés par l'association. On essaie d'organiser des événements (surtout de formation) en commun... mais c'est vrai qu'à Dijon, ils ont aussi beaucoup de travail... la présidente et le bureau ne s'ennuient pas !

Contrairement à certains jardins familiaux, vous n'avez pas de cabanes... Est-ce que vous le regrettez ?

Ça a été essayé à plusieurs reprises, le sujet a été mis souvent sur la table... Il n'y aurait pas d'opposition de principe de la municipalité ; je ne suis pas allé plus loin dans la discussion avec la commune, je ne sais pas s'il y aurait une participation financière ou une subvention d'investissement pour la construction de cabanons... mais c'est vrai qu'on se trouve face à un projet difficile, qui représenterait un coût très important... De nombreuses questions se posent : comment construirait-on ces cabanons ? comment les entretiendrait-on ? Sur un site de 40 parcelles, ce serait envisageable ; mais là, le projet s'échelonnerait sur plusieurs années, et ça coûterait très cher !

Et puis, il y a le bâtiment central... et aussi les coffres.

Oui, et les serres, où on peut ranger aussi des outils de jardin !

Quel avenir pour les jardins ? Est-ce qu'il y a des menaces de constructions ?

Pas à ma connaissance ! Je me suis déjà renseigné, parce qu'il y a tout de même une pression foncière importante à Quetigny, pour savoir si des projets sont à l'étude, et tous les échos que j'ai eus sont : « Non, non, les jardins sont un site préservé, il n'y a aucun projet de construction ou de bétonisation ».

Heureusement ! En tout cas, nous croyons savoir qu'il y a une obligation, pour la municipalité, de reloger en cas de projet.

Effectivement. Dans la convention, la municipalité peut, pour des raisons impérieuses, reprendre le site, mais avec obligation de reloger l'association et ses jardiniers. Mais c'est vrai qu'on est quand même bien où on est, que ça fait 43 ans que tout le monde y travaille...

Oui, on n'est pas très loin du centre, le bus arrive à proximité... La reconduction de la convention, c'est pour quand ?

Pour l'année prochaine.

Quel bilan tires-tu de ta présidence ?

C'est enrichissant. J'ai appris beaucoup de choses, car je n'étais pas forcément jardinier dans l'âme... C'est enrichissant en termes de connaissances sur les cultures, en termes humains... C'est prenant, aussi : il y a beaucoup de petites tâches à accomplir. Je n'étais pas dirigeant associatif avant, donc je découvre beaucoup de choses, en matière de législation, de réglementation... C'est complexe, et c'est du boulot !

En tout cas, grand merci pour ta disponibilité et pour la clarté de tes réponses !

<https://jardinsfamiliauxquetigny.fr/>

https://www.facebook.com/jardinsfamiliauxquetigny/?locale=fr_FR



La Lettre

n° 31

septembre 2024

Des familles et des mineur·e·s à la rue à Dijon, c'est intolérable !

À l'heure où Gabriel Attal se dit rassuré d'avoir obtenu l'assurance que les personnes exilées seront traitées avec « rigueur et humanité » par le nouveau gouvernement Barnier, nous, nous sommes très inquiet·e·s !

Certes, nous avons échappé à un ministère de l'Immigration, mais son existence n'est absolument pas nécessaire : d'abord une nouvelle loi immigration a déjà été annoncée (encore plus « dure », comment est-ce possible ?) et la politique menée par les Préfets sur prescription de l'État vise déjà à rendre la vie en France impossible à de nombreuses personnes venues chercher refuge dans notre pays pour avoir accès à des droits fondamentaux : vivre en sécurité, avoir un toit, un travail, de quoi se nourrir, se soigner...

Une politique locale de non-droits :

Ainsi, à Dijon, début août — profitant des vacances des militant·e·s qui les soutiennent à longueur d'année ??? — le préfet a mis à la rue 7 familles particulièrement vulnérables, hébergées à l'abri de nuit du 115 depuis plusieurs mois. Il leur a fait un chantage choquant : « bénéficier » quelques jours d'un nouvel hébergement au foyer des Verriers, si elles acceptaient d'être expulsées « volontairement » de France et d'attendre gentiment que la police vienne les chercher pour les mettre dans l'avion vers des pays où elles courraient les plus grands dangers. C'est le dispositif « DPAR » (!!!).

Parmi ces familles :

- une femme victime de violences graves avec son enfant
- une fillette dont l'état a nécessité une hospitalisation pour une affection grave mettant sa vie en danger
- un père de famille atteint d'une maladie paralysante
- un adolescent gravement malade

Ces familles se sont donc retrouvées à dormir à la gare ou dans la rue malgré ces problématiques lourdes. On a même l'impression que ce sont les plus vulnérables qui ont été mises à la rue avec le calcul cynique qu'elles seraient les moins à même de refuser le chantage au DPAR.

La solidarité aidant, quelques familles ont pu trouver une solution toute provisoire, mais au cours d'une conférence de presse des députés du NFP de Côte d'Or et des associations qui soutiennent les exilé·e·s, l'accent a été mis sur l'urgence d'héberger correctement ces familles et de cesser la contrainte au retour. Plusieurs d'entre elles ont d'ailleurs des démarches en cours pour obtenir une régularisation. Ce chantage à la souffrance des enfants pour obtenir des parents d'accepter d'être expulsés nous choque profondément. Au-delà de ces cas, les travailleurs sociaux, les associations sont de plus en plus alertés sur des familles sans abri.

Des démarches ont été faites auprès de la justice pour annuler les décisions illégales de la Préfecture, mais le juge a considéré que la proposition d'hébergement dans un DPAR — qui est liée à l'acceptation de l'expulsion de France et où la police peut débarquer n'importe quel jour au petit matin pour emmener à l'aéroport — justifiait d'être mis à la porte du 115.

Une politique nationale appliquée avec zèle par le Préfet et le Conseil départemental :

Ces agissements ne sont pas sans conséquences sur les adultes et les enfants (stress psychosomatique). Il en est de même des mauvaises conditions d'hébergement au 115 : dormir au 115, c'est dormir dans un Algeco sans intimité, avec les pleurs des bébés et les cris des cauchemars des voisin·e·s, prendre sa douche à l'extérieur, car il n'y a ni toilette, ni douche dans les Algecos.

Mais le Conseil Départemental, en la personne de son président, a aussi ses responsabilités dans l'application d'une politique anti-migrant.es : les mineur·e·s exilé·e·s non accompagné·e·s arrivant à Dijon sont systématiquement mis·es à la rue, sans nourriture, sans vêtements, par le Conseil départemental qui prend tout son temps pour examiner leur situation, puis, systématiquement, leur refuse l'état de minorité qui l'obligerait à protéger ces mineur·e·s en les prenant en charge dès leur arrivée — toujours au prétexte que leurs papiers seraient faux.

Cela rejoint la situation d'environ **3000 enfants à la rue en France**, que dénoncent toutes les associations humanitaires nationales, bien loin de promesses présidentielles pas si lointaines. Cela remet en cause le principe d'inconditionnalité de l'hébergement consacré à l'article L. 345-2-2 du code de l'action sociale et des familles qui prévoit que : **« Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence »**. Ainsi que la signature par la France de la Convention internationale des Droits de l'enfant. Et le rôle et les missions de l'Aide sociale à l'enfance qui doivent mettre en œuvre ces principes.

Une expulsion coûte 25 000 €. Mettre ou laisser les gens à la rue pour qu'ils partent, c'est gratuit et tout bénéf !!! Cette politique de maltraitance systématique des personnes exilées, que ce soit pour l'hébergement ou la délivrance de titre de séjour a un seul but : qu'ils partent !

Nous ne pouvons admettre que le respect de droits vitaux d'enfants soit bafoué parce qu'on refuse à leurs parents de se trouver dans la bonne case administrative.

Il existe des solutions :

- mettre de l'argent pour augmenter les places d'hébergement plutôt que dans la création de centres de rétention où l'on enferme des personnes sans jugement, comme cela devrait être le cas à Dijon en 2027, sur l'ancienne base aérienne de Longvic, à deux pas de l'école de gendarmerie et... de l'aéroport !

- avoir une politique de régularisation qui permettrait de travailler légalement et de se loger normalement à tous les « sans-papiers » qui ne demandent que ça. De nombreuses personnes hébergées par le 115 sont administrativement régularisables, en attente de papiers depuis de longs mois, voire années : si elles les obtenaient, elles auraient droit à un travail, un logement et ne seraient plus au 115 !

Pour médiatiser la situation des familles à la rue, un rassemblement a eu lieu devant le 115 le 5 septembre, suivi d'une conférence de presse le 9 septembre, dans les nouveaux locaux de S.O.S. Refoulement, 14 avenue Édouard Belin à Dijon, à l'invitation du Collectif Soutien Asile et des députés du NFP de Côte d'Or, Pierre Pribetich et Océane Godard (Catherine Hervieu était remplacée par son suppléant). Après l'exposé des associations, les députés ont critiqué l'attitude du préfet et la politique de non hébergement des personnes vulnérables. Ils ont indiqué leur plein soutien à la demande d'hébergement pour les familles mises à la rue et mis en œuvre une démarche immédiate de mise à l'abri pour les plus vulnérables présentes. Ils vont se concerter pour envisager des démarches pour que ce sujet soit mis sur la table au niveau national (commission d'enquête parlementaire ?).

Il leur a été rappelé la promesse de régularisation du programme du NFP, qui serait la clé de beaucoup de difficultés, à l'heure où de nombreuses personnes migrantes sont précarisées tout en occupant des emplois « en tension » dans notre pays.

Il en est ainsi de jeunes scolarisé·e·s au Lycée du Castel, pris·es en charge par le collectif LAIC et l'association CAST'AILES, sans lesquelles des élèves seraient à la rue les week-ends, quand l'internat du lycée est fermé.

7 ans après leur arrivée, les premiers jeunes que ces associations ont pris·es en charge sont toujours sur le fil :

- l'un deux a reçu une OQTF alors qu'il est marié avec une Française depuis 2 ans,
- le 2ème, qui travaille en boulangerie, peine à faire renouveler son titre de séjour (moyennant finance à chaque fois à un prix exorbitant). Ainsi précarisé, il est sans cesse obligé d'interrompre ses contrats de travail, se retrouve sans domicile, puis à nouveau tout rentre dans l'ordre pour quelques mois... Est ce ainsi que les jeunes vivent ???

Cet exemple illustre clairement le besoin d'une main-d'oeuvre venue d'ailleurs* (que les chiffres des chercheur·e·s en démographie attestent) mais que l'on acceptera qu'au prix de sa précarisation, tout en menant une politique destinée à satisfaire les racistes de tout poil !

Régularisation de tou·te·s les sans papiers !

La gauche doit tenir un discours à front renversé sur la question des migrations, et a tout à perdre à légitimer le discours raciste !

* même le journal Le Point, qui n'a rien de gauchiste, le dit !

https://www.lepoint.fr/economie/immigration-pourquoi-la-france-a-besoin-de-3-9-millions-de-travailleurs-etrangers-21-12-2023-2547912_28.php

Composition du Collectif de soutien aux demandeurs d'asile et migrants :

ACAT Dijon / Action Catholique Ouvrière / AFRANE Bourgogne / AGIR abcd 21 / AIDES Bourgogne Franche Comté / Amis de la Confédération Paysanne / Amnesty International Dijon / APF France Handicap / ATTAC 21 / ATMF Dijon / CFDT 21 / CGT 21 / Club Unesco Dijon / CCFD-Terre Solidaire / CNT 21 / Collectif du lycée d'accueil international Le Castel / Confédération Paysanne / Confédération Syndicale des Familles / Espace Autogéré des Tanneries / Euphorbe en Illabakan / FCPE / FSU 21 / LVN personnalistes et citoyens / LDH Ligue des Droits de l'Homme / Maison Phare / MAN / Mouvement de la Paix / MRAP / Pastorale des Migrants / PNS Bourgogne Mali / RESF 21 / SAF / SNES FSU / SOS Refoulement / SOS Racisme / Solidaires / Solidarité afghane / Sud santé sociaux / UJFP / UNEF / Tends la Main) / la Cimade/ Secours Catholique



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 31

septembre 2024

Cousi-Devoirs en révisions à la Maison des Associations

Les 27, 28 et 29 août derniers, Cousi-Devoirs organisait des matinées de révision afin de remettre les enfants (du CP au CM2) dans le contexte de la reprise de l'école du 2 septembre. C'est donc 21 enfants (2 CP, 4 CE1, 8 CE2, 5 CM1, 1 CM2, 1 GS Maternelle) qui ont été inscrits par leurs parents à ces révisions.

Les enfants ont été répartis en huit groupes de niveaux dans les différentes salles de la MDA.

Dix intervenant·e·s, avec leur gentillesse et leur savoir-faire, ont aidé les enfants pendant ces trois matinées ; celles-ci étaient coupées par un petit goûter bien apprécié des enfants et des intervenant·e·s.

Aussi, Cousi-Devoirs reprend ses activités pour l'année scolaire 2024-2025. Cousi tient permanence tous les mercredis de 17 h 30 à 19 h à partir du 18 septembre afin de recevoir familles, enfants et bénévoles intervenant·e·s.

Pour rappel, l'aide individuelle proposée par Cousi-Devoirs a lieu directement dans la famille le plus souvent, mais peut aussi être dispensée à la Maison des Associations, voire chez le/la bénévole. L'association demande une participation annuelle des familles de 6 € d'adhésion (par famille) et de 24 € pour le premier enfant, 20 € pour les enfants suivants de la fratrie. Cousi-devoirs aide, en moyenne annuelle, une trentaine d'enfants (plus de 40 avant Covid-19) et recherche en permanence des bénévoles pour intervenir auprès des enfants (quelques heures par semaine), mais aussi pour étoffer son conseil d'administration.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

- François Pernot, 03 80 46 65 88 <oioi.pernot@wanadoo.fr>
- Suzanne Barrat, 03 80 46 36 77 <suzan.218barrat@orange.fr>
- Brigitte Romano, 03 80 46 60 50 <romano.brigitte@orange.fr>
- le bureau de Cousi-Devoirs, 03 80 46 96 41 <cousidevoirs@gmail.com>

Voir aussi le site de Cousi : <https://cousidevoirs.fr>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 31

septembre 2024

Pollution de la Mirande : tout le monde s'en fout ?

Un dossier qui s'éternise dans l'indifférence des pouvoirs publics, élus et administrations confondus, et qui a pris une tournure judiciaire tout aussi incertaine.

Depuis quasiment le début de son existence il y a maintenant 43 ans, l'association Quetigny Environnement dénonce régulièrement des pollutions récurrentes sur la Mirande. En dépit de sa détermination et de ses multiples interventions pour inverser le cours des choses, la situation, malheureusement, perdure dans l'indifférence générale.

Le dossier a pris une tournure judiciaire à la suite d'une énième pollution constatée début septembre 2023, ayant provoqué une mortalité piscicole importante sur la Goulotte à Chevigny-Saint-Sauveur, à hauteur du vieux lavoir. Ce cours d'eau est essentiellement alimenté par la Mirande. Par un fortuit et opportun concours de circonstances, l'origine de cette mortalité a pu être attribuée à des pollutions constatées et signalées aux autorités compétentes deux jours plus tôt sur la Mirande à Quetigny par l'association Quetigny Environnement.

Suite à un dépôt de plainte conjoint des associations Quetigny Environnement et Chevigny Environnement, avec constitution de partie civile, auxquelles FNE 21 (France Nature Environnement) s'est ensuite jointe, une enquête judiciaire a été ouverte par le pôle environnement du parquet de Dijon.

Entendue par les agents de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la SOGEDO a initialement reconnu des défaillances dans l'entretien du réseau d'assainissement dont elle a la charge, a

admis sa responsabilité dans la survenance de ces faits et s'est engagée sur une procédure de *plaider coupable*.

Une audience de validation des sanctions négociées entre le parquet et la SOGEDO dans le cadre de cette procédure était fixée au 24 mai 2024 devant le tribunal judiciaire de Dijon ; mais au tout dernier moment, cette société a refusé d'admettre sa responsabilité, invoquant des vices de procédure et une obstruction imprévisible (bouchon) sur le réseau d'assainissement ayant engendré la pollution.

Le 2 juillet 2024, en compagnie de FNE 21 et de Chevigny Environnement, l'association Quetigny Environnement a évoqué le dossier lors d'une réunion au parquet de Dijon avec la vice-procureure en charge du pôle environnement. La magistrate a indiqué qu'elle considérait le dossier trop fragile pour imputer une imprudence constitutive d'une faute au fermier (la SOGEDO). Elle va joindre ce dossier à la seconde procédure en cours, sur la pollution, cette fois chronique, de la Mirande pour laquelle Quetigny Environnement, en la personne de son président, a été entendu par la gendarmerie de Quetigny le 19 avril 2024, audition au cours de laquelle de multiples documents lui ont été remis :

1. **des photos de pollution** prises au cours des années 2020 à 2024 ([voir ici](#)).
2. **des signalements de pollutions à répétition** adressés à la Mairie de Quetigny après les constats effectués les 26 octobre 2017, 4, 5, 6 et 7 janvier 2019, 20 avril 2019, 16 avril 2020, 13 septembre 2022, 21 février 2023 et 17 juin 2023.
3. **une liste des institutions publiques saisies qui ne répondent pas** (Préfet, Ministère de la Transition Écologique, Présidence de la République, Députée, Maire, Métropole...) ([voir ici](#))
4. **l'interpellation du maire de Quetigny** par le groupe d'opposition **Réinventons Quetigny** lors du conseil municipal du 20 septembre 2022 ([voir ici](#), 46ème minute)
5. **d'autres courriers et documents :**

6. des suspicions sur l'obsolescence et la défectuosité du réseau d'assainissement d'eaux usées :

articles du journal *le Bien public* du 2 août 2023 relatant des travaux de remplacements de conduites d'eaux usées avec augmentation des gabarits ([lire ici](#)) et du 8 juillet 2023 indiquant qu'une expertise a constaté la vétusté et la vulnérabilité du réseau d'assainissement ([lire ici](#)).

Depuis le 19 avril 2024, date de l'audition, d'autres pollutions ont été signalées... tout aussi vainement. La cause est loin d'être gagnée mais nous sommes déterminés à poursuivre notre action.

- journal *le Bien public* du lundi 18 mars 2019 p. 19 faisant état de la pollution récurrente de la Mirande et des informations de la préfecture annonçant « un travail d'expertise en cours » ([lire ici](#))

- questions au préfet par lettre des 28 août et 14 novembre 2018 et réponse du Préfet du 19 mars 2019 ([lire ici](#)).

Yves GALLI
Président de Quetigny Environnement



Jeux Olympiques : le revers de la médaille

La magie olympique ; la créativité, l'ouverture d'esprit, l'audace des cérémonies ; les exploits accomplis, les records qui tombent, les belles victoires obtenues par des athlètes jusque là inconnu·e·s, l'admiration des champion·ne·s, l'équité de l'arbitrage ; la construction d'enceintes sportives réutilisables, la propreté de la Seine, la mise en valeur du patrimoine ; la participation populaire de foules immenses et joyeuses à certaines fêtes et épreuves gratuites et inclusives, le rayonnement de la France et les échos favorables venus de l'étranger ; la valorisation par les Jeux paralympiques de sporti·f·ve·s différent·e·s... Loin de nous l'idée de considérer tout cela comme nul et non avvenu. Mais derrière le rêve se profile un réel moins magique, qui n'a guère été mis en avant par les médias au cours de l'été. C'est cela dont nous avons voulu parler dans ce numéro de rentrée.

La fête, oui ! mais pour qui ?

La fête pour tous ceux qui se sont laissé émerveiller, sans aucun doute. Pour les plus aisés qui ont pu se payer les places et l'hébergement (250 à 1600 € la place à la cérémonie de clôture), certainement. Pour les grands sponsors nationaux et internationaux qui en tirent des profits énormes, les télévisions et le CIO, assurément. Mais pas pour les 5 000 personnes expulsées en province sans solution de relogement. Pas davantage pour les travailleurs sans papiers embauchés par les géants du BTP et surexploités, sans contrat de travail ni fiche de paie. Pas forcément pour une partie des 45 000 bénévoles, embauchés à temps plein sans rémunération ni indemnité de logement dans un véritable détournement du bénévolat. Et sans doute pas plus pour une partie des Parisiens et banlieusards bunkérisés par près de 100 000 policiers, gendarmes, militaires et agents de sécurité, sans que l'on ait demandé leur avis.

La trêve olympique, l'amitié entre les peuples ?

La veille de l'ouverture, après 10 mois d'invasion et de crimes de guerre, un bombardement de Tsahal sur une école de Gaza faisait une centaine de morts, tandis que les athlètes israéliens s'apprêtaient à concourir malgré de nombreuses protestations sur le statut officiel de leur pays dans ces jeux. Deux poids, deux mesures : les quelques athlètes russes présents l'étaient sous bannière neutre. Rappelons que l'Afrique du Sud a été interdite de J.O. de 1962 à 1992 pour sanctionner sa politique d'Apartheid.

On peut s'interroger sur l'efficacité des jeux concernant l'amitié entre les peuples après avoir assisté pendant près d'un mois à une exacerbation de chauvinisme de la part de grands médias, y compris France Télévision qui a lourdement privilégié les performances des athlètes français. Exit l'idéal internationaliste des jeux ?

Une adhésion unanime ?

Sans minimiser l'élan et la liesse populaire, sachons qu'ils sont pour une part importante le résultat du savoir-faire des professionnels de l'événement : leaders d'ambiance, distribution de drapeaux, de portraits d'athlètes « idolâtrés », etc.

Cet unanimisme s'accompagne d'une adhésion plus fictive que réelle, qui va de l'assentiment complet à l'indifférence totale et à toute une gamme de critiques. Cette adhésion s'est lézardée au fil du temps ; plusieurs villes ont jeté l'éponge à la suite de référendums négatifs. Les deux prochaines villes d'accueil des jeux, Los Angeles (2028) et Brisbane (2032) ont été retenues sans concurrentes, les autres villes intéressées ayant décliné après des consultations défavorables. La cause ? les surcoûts budgétaires, les effets sur l'environnement, la gentrification des quartiers populaires, l'expulsion des populations précaires, etc.

Et trop c'est trop ! la remise de décorations aux médaillés français des jeux le 14 septembre par un Président de la République grand organisateur de la fracture politique dans notre pays en a agacé ou révolté plus d'un, portant un sérieux coup à cet unanimisme médiatique !

Des surcoûts financiers systématiques

D'ores et déjà, le budget de 6,8 Mds d'euros prévus au départ s'est alourdi à au moins 10 Mds €, en attendant le rapport complet de la cour des comptes en 2025. Le mécanisme des candidatures imposé par le CIO aboutit inexorablement à une sous-estimation des coûts par les villes candidates. Les dépassements ont été systématiques, sauf à Los Angeles (seule candidate en 1984) :

Séoul 1988 + 108 %	Barcelone 1992 + 156 %	Sydney 2000 + 93 %	Athènes 2004 + 109 %
Pékin 2008 + 1130 %	Londres 2012 + 127 %	Rio 2016 + 247 % ?	Tokyo 2021 + 100 % ?
	Paris 2024 ?		

C'est bien l'argent public qui est dépensé dans cette entreprise pharaonique, quand les services publics en manquent cruellement, et ce sont les contribuables qui font les frais de ces dépassements. Les Grenoblois ont versé, après les jeux d'hiver de 1968, un surcroît de taxes locales pendant 24 ans, les Québécois pendant 30 ans après les jeux de Montréal de 1976...

Aucuns pays et ville accueillant les jeux n'ont pris l'engagement de ne pas dépasser les coûts prévus.

Certains hauts fonctionnaires français voulaient imposer au tout puissant CIO, responsable devant personne, des conditions concernant les coûts financiers et l'impact environnemental. Nos responsables politiques ne les ont pas suivis.

Et la démocratie dans tout ça ?

Menaces aggravées sur les libertés du fait d'une surveillance massive assistée par l'intelligence artificielle, injustifiée et disproportionnée. Interdiction de toute manifestation militante sous peine d'une amende de 7 500 € !

Une fête à plus de 10 milliards d'euros, émettant au moins 1,5 millions de tonnes de CO₂, quadrillée par près de 100 000 agents de sécurité, excluant les plus pauvres et les plus précaires, décidée par un C.I.O. complètement opaque et déconsidéré par de nombreux scandales, le tout sans consultation des populations locales qui sont les victimes de nuisances et de transformations urbaines imposées : nos compatriotes ont été invités à applaudir sans donner leur avis.

On recommence dans 6 ans ?

Sous réserve de garanties financières, la candidature de la France aux Jeux d'hiver de 2030 a été retenue dans les Alpes sans aucun bilan des Jeux de 2024, sans campagne ni dossier public, sans prise en compte de l'impact environnemental, particulièrement important sur les territoires de montagne et sans prise en compte de l'avis des populations directement concernées.

N'est-il pas temps de s'interroger sérieusement sur la taille, l'esprit, l'organisation et les coûts d'une opération de prestige laissée au bon vouloir de l'élite sportive, économique et politique au détriment d'un sport populaire éloigné de la gloire et du fric ?

Pour aller plus loin :

<https://laviedesidees.fr/Les-Jeux-Olympiques-et-la-fabrique-du-consensus>

<https://www.mediapart.fr/journal/france/250724/aux-jo-2024-un-usage-sans-precedent-des-drones-et-des-algorithmes-de-surveillance>

<https://www.mediapart.fr/journal/politique/240724/jo-d-hiver-2030-dans-les-alpes-est-ce-vraiment-necessaire>

<https://www.alternatives-economiques.fr/jeux-olympiques-de-paris-2024-valent-cout/00110196>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 31

septembre 2024

Gouvernement Barnier, le macronisme en pire !

« De l'ordre ! De l'ordre ! De l'ordre ! »... « contre une barbarie presque quotidienne ». Le ton est donné par Bruno Retailleau dans sa prise de fonction de ministre de l'Intérieur du gouvernement Barnier. Presque de quoi regretter Gérard Darmanin !

Une obsession sécuritaire surfant sur les peurs réelles ou inventées, lourde de dérives et de fractures, qui banalise un peu plus les thèses du Rassemblement national et le rapproche du pouvoir.

Bien connu pour ses positions passées antiféministes, Michel Barnier s'est prononcé en 1981 contre la majorité sexuelle au même âge pour les hétérosexuel·le·s et homosexuel·le·s, et en 1982 contre l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, mais aussi contre le remboursement de l'IVG par la Sécu.

Cinq ministres de son gouvernement sont opposés (ou mal repentis) à la PMA et le mariage pour tous : Bruno Retailleau, Laurence Garnier — pressentie pour le ministère de la Famille mais délogée in extremis vers le secrétariat à la Consommation —, Patrick Hetzel à l'Enseignement supérieur, Othman Nasrou à la lutte contre les discriminations, Annie Genevard à l'Agriculture.

La vieille Droite française, ouvertement réactionnaire, celle qui a voté contre toutes les avancées sociétales, est de retour.

Voilà à quoi aboutissent le hold-up de Macron sur la démocratie et sur le vote des électeurs, voilà à quoi a conduit sa bienveillance envers la Droite dure et l'Extrême-Droite... Une volonté

de garder son pouvoir autoritaire et de maintenir le cap à droite contre le programme du Nouveau Front Populaire et les mesures d'urgence sociale qu'il défend.

Nous n'avons pas grand-chose à attendre d'un tel gouvernement dont la fin de vie à été confiée au bon vouloir du Front national qui attend son heure en se préparant activement à la prochaine présidentielle et/ou la prochaine législative.

Plus vite ce gouvernement tombera et mieux ce sera, si le Nouveau Front populaire est en capacité de le faire oublier !

Reste aux député·e·s du NFP à lutter pied à pied contre les lois réactionnaires en vue, contre le recul des libertés, etc.

Reste aussi à la Gauche dans son ensemble à mobiliser dans la rue, les entreprises, les quartiers, les universités, etc. pour faire échec aux projets rétrogrades de ce gouvernement illégitime, chaque fois que les libertés et les droits acquis seront menacés.

Reconstruire la Gauche, à la base et au sommet, en fortifiant ce NFP encore fragile. Élargir son assise et son audience partout, réinventer les pratiques politiques en associant le plus possible les citoyen·ne·s, voilà les conditions indispensables pour que cette Gauche devienne majoritaire et puisse mettre en oeuvre un programme de transformations profondes de notre société.

En 2027 au plus tard !



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 31

septembre 2024

Les naufrages des migrants en Manche

Au moins 46 morts depuis le début de l'année, à l'heure où nous écrivons ces lignes, 46 morts, noyés dans les eaux glacées du calcul égoïste. 2024 est l'année la plus meurtrière depuis 2018, date à laquelle les traversées en bateaux de fortune ont commencé à être comptabilisées par la Grande-Bretagne. À la faveur d'une météo favorable et d'une mer calme, ce mois de septembre a connu de très nombreuses tentatives de traversée. En 24 heures entre le 13 et 14 septembre, 18 tentatives ont été suivies et 200 naufragés secourus.

Depuis 2018, 136 000 personnes ont traversé la Manche sur des bateaux de fortune de plus en plus surchargés et 22 000 personnes sont arrivées en Grande-Bretagne cette année.

Pourtant, les moyens ne manquent pas, financés pour beaucoup par la Grande-Bretagne (72,2 millions d'euros) pour tenter de réduire le nombre de ces traversées. Plus de 1 000 policiers et gendarmes, le déploiement de plus en plus important de nouvelles technologies (caméras thermiques, drones, barrages flottants) n'arrivent pas à en diminuer le nombre. En revanche, ces mesures ont un réel impact : elles rendent les départs et les traversées encore plus dangereux car les exilés prennent de plus en plus de risques :

- Les bateaux sont montés à la va-vite, dans la crainte d'une intervention policière (boudins mal gonflés, planchers pas toujours installés)
- Le nombre de passagers par bateau augmente, de 45 à 51 en moyenne entre 2023 et 2024, avec des pics à plus de 80, et pas ou quasi pas de gilets de sauvetage.
- Pour tenter d'éviter la police, les points de départ s'éloignent. Par exemple, en mai 2024, 66 personnes ont été secourues au large de Dieppe, à 134 km du port de Douvres, soit plus du triple de la distance entre Calais et les côtes de l'Angleterre.

Depuis le démantèlement de la jungle de Calais, en 2016, 1 500 à 2 000 personnes vivent dans une dizaine de camps à Calais et aux alentours, dans lesquels la police applique la stratégie

dite du « zéro point de fixation » pour empêcher que les exilés ne s'installent durablement. Cela se traduit par des évacuations des campements toutes les 48 heures avec destruction des tentes et confiscation des effets personnels des exilés, sous prétextes sanitaires et d'ordre public, et surtout pour diminuer « l'appel d'air » qui surviendrait si les conditions d'accueil étaient améliorées (théorie réfutée par les chercheurs, l'appel d'air est un mythe). Cette politique de harcèlement est inefficace et délétère, et la Commission Nationale Consultative de Droits de l'Homme (CNCDH) demande depuis 2 ans d'y mettre fin. D'après le journaliste Louis Witter, en 2020, la France a dépensé près de 100 millions d'euros dans la mobilisation de la police, contre 27 millions pour des dispositifs basiques d'accueil comme l'eau, les sanitaires et la distribution alimentaire.

Toutes les associations d'aide aux migrants, (Calais Food Collective, Utopia 56, l'Auberge des Migrants, Solidarités International, Médecins du Monde, Salam, Médecins Sans Frontières, Caritas ou Care4Calais) dénoncent sans relâche les entraves imposées à l'aide humanitaire par la préfecture qui a interdit entre 2020 et 2022 la distribution d'aide alimentaire par les associations non mandatées (une seule association est reconnue et distribue 600 repas par jour). La ville de Calais a créé des aménagements pour empêcher l'accès aux lieux de distribution improvisés. La Communauté urbaine de Dunkerque a détruit la dernière borne incendie à proximité du camp de Loon-Plage, dernier point d'accès à l'eau pour les personnes migrantes (ce point d'eau a été rouvert à la suite d'une grève de la faim de Pierre Lascoux, bénévole de l'association Salam).

Cette dégradation de plus en plus sévère des conditions de vie des exilés contribue à précipiter les départs risqués vers l'Angleterre. Le [rapport](#) de *Watch The Med Alarm Phone*, sorti le 29 janvier, souligne que l'augmentation de la présence policière sur les plages françaises et le doublement des noyades dans la Manche au cours de l'année écoulée sont directement liés.

Face à cette situation alarmante, il y a l'urgence à repenser les stratégies répressives actuelles et à privilégier des solutions humaines et durables. Les millions d'euros dépensés pour « sécuriser » la zone seraient nettement plus utiles et efficaces pour aider les exilés. L'établissement de voies de passage sûres pour les personnes en situation d'exil est indispensable, la répression accrue ne fait qu'augmenter les risques et le nombre de victimes. Il est temps de mettre en œuvre des alternatives respectueuses des droits et de la dignité humaine.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 31

septembre 2024

Palestine / Israël, un an après le 7 octobre : où en est-on, où va-t-on ?

Pratiquement, Gaza est rasée : en moyenne, 80 % des bâtiments résidentiels et infrastructures qui fournissent des services essentiels à la vie des civils, des institutions, notamment des écoles, des universités, des hôpitaux, des mosquées, des églises, des Nations unies, des installations économiques et industrielles, des voies de transport et des champs agricoles..., tout cela est détruit ou hors service. Il faudra une génération pour tout reconstruire.

Quant à la population, elle est décimée au sens propre : sur les 2,2 millions d'habitants, on peut considérer que 10 % ont été tués (plus de 41 000), blessés (plus de 100 000), disparus sous les décombres ou gravement traumatisés psychologiquement dans ce carnage. La grande majorité sont des femmes et des enfants.

Pour les survivants les conditions sont catastrophiques : les personnes déplacées vivent dans des camps surpeuplés où manquent les services de base tels que l'eau potable, la nourriture, les soins de santé et l'électricité. Depuis le début de la guerre, les maisons, les écoles et les hôpitaux ont été bombardés, ce qui a entraîné une détérioration des conditions de vie. Une petite lueur d'espoir est venue de la vaccination contre la polio qui semble marcher. Mais malgré les tentatives de la communauté internationale de venir en aide à la bande de Gaza, l'aide reste très insuffisante pour répondre à l'ampleur des besoins, et l'accès reste sous la dépendance totale de l'armée d'occupation.

Outre de satisfaire l'instinct de vengeance, ces destructions et massacres avaient un double objectif :

- transformer la bande de Gaza en une zone inhabitable pour la vider du maximum des Palestiniens en les déplaçant vers l'Égypte ou d'autres pays de la région. Mais seuls quelques milliers ont pu fuir ;
- éradiquer le Hamas politiquement et militairement, car ses combattants se cachent au sein de la population. L'organisation islamiste a évidemment été affaiblie, mais elle est loin d'être détruite, ne serait-ce que par le « réservoir » de désespérés que produit l'agression israélienne permanente.

Seuls les naïfs ont cru à la volonté de Netanyahou de libérer les « otages » capturés le 7 octobre. Depuis cette date tragique, la directive Hannibal (consistant à ne pas négocier avec les « terroristes », fût-ce au prix de la vie des otages) est appliquée. Il est désormais démontré que, ce jour-là, l'armée israélienne a détruit plusieurs véhicules, tuant sans discernement combattants et « monnaie d'échange » potentielle.

Quant au cessez-le-feu que tout le monde appelle de ses vœux avec, là encore, une dose considérable d'hypocrisie, il devient l'arlésienne de la guerre, car personne n'en veut vraiment : ni le Hamas qui place ses intérêts politiques au-dessus de ceux de la population, ni Netanyahou qui est dans sa logique habituelle de guerre totale :

- au Liban contre le Hezbollah, allié de l'Iran, lui aussi dans le viseur. Déjà des dizaines de morts et de déplacés, israéliens et palestiniens... ;
- en Cisjordanie et Jérusalem - Est occupée depuis 1967 avec les raids meurtriers de l'armée contre les « terroristes », et les pogroms des colons ; contre les Houtis du Yémen.

Cette guerre totale cache mal l'absence, elle aussi totale,

Un grand-rabbin ne devrait pas justifier les massacres commis à Gaza

« *Plus fort que le glaive est mon esprit* » : cette inscription gravée sur le fronton de la synagogue de Strasbourg ne semble pas concerner Haim Korsia, le Grand-rabbin de France. Condamnant à juste titre sur BFM TV la tentative d'incendie de la synagogue de la Grande-Motte survenue fin août, il en a profité pour ajouter sur Israël et Gaza des commentaires particulièrement indignes.

Comparant l'attaque criminelle du 7 octobre à l'initiative du Hamas (1200 tués, civils en majorité, et 251 otages), aux crimes de guerre commis par l'armée israélienne depuis onze mois à Gaza (au moins 42 000 morts, plus de 100 000 blessés, en grande majorité des femmes et des enfants : « ce n'est pas du même ordre », a assuré ce grand humaniste, ajoutant n'avoir « absolument pas à rougir de ce qu'Israël fait ». Et même que « tout le monde serait bien content qu'Israël finisse le boulot et qu'on puisse construire une paix enfin au Proche-Orient ». La paix des cimetières, en quelque sorte !

Le gouvernement d'extrême droite et l'armée israélienne œuvrent à un processus de type génocidaire à Gaza avec, outre les morts et blessés, la destruction systématique des habitations et des infrastructures civiles, n'épargnant ni les écoles ni les hôpitaux, déplaçant, privant de soins et affamant délibérément la population, tout en interdisant l'accès du territoire à la presse internationale.

Le grand-rabbin Korsia fait honte à son titre religieux* en témoignant d'un mépris humain et d'une négation de l'autre, typiques du racisme et de la mentalité coloniale. Associer judaïsme et défense inconditionnelle d'Israël ne peut qu'alimenter l'antisémitisme en laissant croire que tout juif serait solidaire et donc complice de ses crimes.

L'indispensable lutte contre l'antisémitisme** passe au contraire par le respect et le soutien aux courageuses voix juives qui, en Israël et dans le monde, évoquent la paix, condamnent l'occupation coloniale et la guerre séculaire menée contre les droits nationaux du peuple palestinien.

* *Le Grand-rabbin de France est la plus haute autorité religieuse et morale du judaïsme français*

** *L'absence quasi totale de réactions officielles aux propos du rabbin ne peut qu'interroger. Imaginons qu'un imam, voire le recteur de la Grande Mosquée de Paris, eut tenu des propos de même nature... ! Ne parlons pas de l'État français et du Ministre de l'Intérieur, en charge des cultes.*

Et ces propos hautement condamnables ont été vite retirés de la circulation, en particulier par la chaîne BFMTV qui les a privés de rediffusion, donc de visibilité, et ce en plein mois d'août... Cela explique-t-il qu'ils soient passés sous les radars et n'aient pas entraîné davantage de réactions, en premier lieu des médias, si prompts à dénoncer l'antisémitisme (même quand il n'existe pas) ? Elles ont fait preuve, pour ce rabbin, d'un silence assourdissant. L'impunité dont bénéficie l'État d'Israël au plan international s'étendrait-elle désormais à la communauté juive française ?

Cela explique-t-il également le peu de réaction des églises, associations, syndicats, partis politiques ? Seul-e-s le député apparenté LFI Aymeric CARON, le Président du CFCM (Conseil français du culte musulman) et l'UJFP (Union juive française pour la paix) ont saisi la Procureure de Paris pour « apologie de génocide ».

de perspectives politiques « avouables » du Premier ministre et de ses alliés d'extrême droite.

Car on voit se dessiner la stratégie habituelle des sionistes de toute obéissance politique depuis la création de l'état hébreu : lors de chaque épisode du conflit, aller le plus loin possible dans les massacres

Seuls les naïfs ont cru à la volonté de Netanyahou de libérer les « otages » capturés le 7 octobre. Depuis cette date tragique, la directive Hannibal (consistant à ne pas négocier avec les « terroristes », fût-ce au prix de la vie des otages) est appliquée. Il est désormais démontré que, ce jour là, l'armée israélienne a détruit plusieurs véhicules, tuant sans discernement combattants et « monnaie d'échange » potentielle.

Quant au cessez-le-feu que tout le monde appelle de ses vœux avec, là encore, une dose considérable d'hypocrisie, il devient l'arlésienne de la guerre, car personne n'en veut vraiment : ni le Hamas qui place ses intérêts politiques au-dessus de ceux de la population, ni Netanyahou qui est dans sa logique habituelle de guerre totale :

- au Liban contre le Hezbollah, allié de l'Iran, lui aussi dans le viseur. Déjà des dizaines de morts et de déplacés, israéliens et palestiniens...
- en Cisjordanie et Jérusalem-Est occupée depuis 1967 avec les raids meurtriers de l'armée contre les « terroristes », et les pogroms des colons ; contre les Houthis du Yémen.

Cette guerre totale cache mal l'absence, elle aussi totale, de perspectives politiques « avouables » du Premier ministre et de ses alliés d'extrême droite.

Car on voit se dessiner la stratégie habituelle des sionistes de toute obéissance politique depuis la création de l'état hébreu : lors de chaque épisode du conflit, aller le plus loin possible dans les massacres et conquêtes, de sorte qu'il y ait le moins possible de Palestiniens (vivants) sur le plus possible de territoires sous leur contrôle. Puis les gérer dans un silence relatif (on sait que les médias occidentaux ne parlent que des morts juifs)... jusqu'à la prochaine explosion.

Ainsi est-il probable qu'une guerre à bas bruit avec occupation perdure encore à Gaza et en Palestine pendant un certain temps, au moins jusqu'à l'élection présidentielle aux États-Unis. Pendant ce temps, la colère et le désespoir montent chez le peuple palestinien, qui a l'impression de payer le prix fort pour ses souffrances, sans qu'aucune solution politique ne soit en vue, tandis que le président Mahmoud Abbas a perdu beaucoup de sa crédibilité.

Quant à la société israélienne, elle reste sous le choc du 7 octobre. La supériorité militaire d'Israël n'est pas en cause, mais beaucoup n'ont plus confiance, ni en Tsahal, ni en ses dirigeants politiques. Les divergences apparues sur les otages sont seulement d'ordre tactique : faut-il négocier d'abord et raser Gaza ensuite ou l'inverse ? Les Palestiniens et leur souffrance restent invisibles dans une société coloniale et fascisante fondée sur l'apartheid et la négation de l'indigène. La Knesset a d'ailleurs voté à une immense majorité son opposition à toute idée d'État palestinien. Le rêve sioniste d'un Israël juif et démocratique fait place à la Judée – Samarie des suprématistes juifs.

Au sein des opinions publiques dans le monde, les rapports se tendent entre sionistes et défenseurs des droits des Palestiniens, avec leurs risques inhérents de dérapages antisémites. La Communauté internationale dit des choses intéressantes par la voix de l'ONU et de certains pays, pas tous du Sud, comme l'Espagne, la Belgique ou l'Irlande. « Cause toujours » semble

répondre Netanyahu. Les chancelleries annoncent « la solution à deux États » comme si elle était encore possible. Au plan judiciaire, la procédure visant à instruire un éventuel génocide suivra son cours à la Cour internationale de Justice pendant quelques années encore. Quant à la Cour pénale internationale, son procureur général Kahn s'époumone à rappeler aux juges des délais tellement dépassés qu'on se demande si ces juges ne seraient pas l'objet de quelques pressions...

Et pourtant, il est clair désormais que seule la Communauté internationale, sous la pression des citoyens du monde, pourra proposer une solution politique globale et juste, urgente pour mettre fin au cycle de la violence et instaurer la paix dans la région.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 31

septembre 2024

L'urbicide de Gaza, un crime

Dès le début de la guerre en Palestine, il y aura bientôt un an, la bande de Gaza a été systématiquement ciblée par les bombardements aériens d'Israël, avant l'offensive terrestre, pour faciliter l'intervention militaire.

Pour commettre ces crimes, Israël, soutenu par son pourvoyeur d'armes américain, s'est caché, par sa propagande, derrière la "volonté d'éliminer les terroristes du Hamas", argument d'ailleurs en contradiction flagrante avec la dénonciation des fameux "tunnels" où ils se réfugiaient. Le ministère de la Santé de Gaza estime le nombre de morts parmi les habitants à 40 000 (dont plus de la moitié de civils) depuis le 7 octobre ; le respecté journal médical *The Lancet* compte, lui, 186 000 morts en incluant les décès liés aux conséquences de la guerre. Ces chiffres effarants qui légitiment l'accusation de génocide commis par Israël (terme employé par Francesca Albanese, rapporteure spéciale devant le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU) ne doivent pas faire négliger un drame d'une autre nature.

Il ne s'agissait pas seulement de tuer des habitants, mais de raser systématiquement Gaza. D'autres bombardements ont suivi l'assaut d'octobre 2023 ; d'autres immeubles ont été détruits par Tsahal au moment où les troupes avançaient dans la ville, mais aussi après sa prise de possession par l'envahisseur, particulièrement par l'utilisation systématique d'explosifs. L'UNOSAT (centre satellitaire des Nations unies) estimait fin août à plus de 156 000 le nombre de bâtiments concernés (63 % de toutes les constructions de la bande de Gaza). Des quartiers entiers ont été anéantis, l'alimentation en eau est compromise. Le déblaiement de 42 millions de tonnes de débris pourrait prendre, selon l'ONU, jusqu'à 14 ans...

Certaines destructions étaient indiscriminées, mais hôpitaux, lieux de culte et écoles furent particulièrement visés : plus de 60 % de ces bâtiments ont été gravement endommagés ou abattus selon l'UNOSAT.

Ajoutons que la supériorité financière et technologique d'une puissance militaire est déterminante dans cette « sale guerre » de démolition : comment défendre une ville contre des avions F-16, des chars Merkava et 40 000 tonnes d'explosifs ?

L'ONU constate aussi l'impossible retour de beaucoup de Gazaouis, et des dégâts architecturaux, culturels, humains... irréparables. Ces destructions (300 bombardements par jour, nombre jamais atteint auparavant) ont en réalité pour but d'anéantir tout ce qui vit dans la cité : l'ex-officier d'artillerie Guillaume Ancel affirme « Quand on utilise des missiles d'une tonne, on ne vise rien, on détruit ». Le but est de rayer de la carte des quartiers entiers ; de faire table rase du patrimoine culturel de Gaza (mosquées, églises, château, port, palais de justice) en contradiction avec la convention de La Haye de 1954 ; de détruire les archives du cadastre (pour priver les habitants de leurs propriétés) ; de refuser toute hygiène aux Gazaouis ; de les faire fuir ; de priver ceux qui y resteraient (ou y reviendraient) de leurs repères, de leurs souvenirs, d'une part essentielle de leur univers mental, de leur "vivre ensemble", de leur "urbanité"...

Devant l'ampleur et l'inhumanité de ces destructions, qui n'ont évidemment rien à voir avec la libération des otages israéliens et s'avèrent hors de proportion avec les objectifs stratégiques du conflit, donc contraires au "droit de la guerre", s'impose un terme utilisé par les géographes : **urbicide**, du latin "urbs" (ville) et "cide" (tuer).

Il n'est pas nouveau : il fut employé dès les années 90 par l'architecte et urbaniste Bogdan Bogdanović, ancien maire de Belgrade (à propos de Sarajevo, ville ravagée par Milošević).

Il s'est imposé dans le milieu universitaire avec les travaux de la géographe Bénédicte Tratnjek. S'étant intéressée dans les années 2000 à la notion de « mémoricide » (destruction des lieux de mémoire) en ex-Yougoslavie, elle a utilisé celle d'« urbicide » en 2008, l'appliquant aux paysages et aux valeurs urbains, et la définissant comme une « mise en scène de la haine dans la ville ».

Il a ensuite été utilisé rétrospectivement par des historiens, à propos, par ex., de Drogheda (Irlande), Bouaké (Côte-d'Ivoire), Manille (Philippines)..., et même (de manière un peu surprenante) d'une ville comme Detroit, victime des tentatives de destruction de sa mémoire ouvrière. Certains vont jusqu'à l'appliquer à des excès d'urbanistes ou d'équipes municipales peu respectueux de l'identité de la ville comme lieu de convivialité, qui infligent — même en temps de paix — à la ville, à son architecture, à sa population et à sa culture des violences menaçant l'urbanité au point de se muer en catastrophe urbaine : « grands ensembles » en France, « gated communities » aux U.S.A., architecture stalinienne en ex-URSS...

L'urbicide, dont le « projet » est défini par la géographe Véronique Nahoum-Grappe comme « la volonté politique de destruction de la ville » : « la ville où l'ennemi vit, bouge, se nourrit, invente, aime et se dispute, c'est cela qu'il faut annihiler, rendre nul, vide, abrasé, rasé et reconstruit sous la mode nouvelle du conquérant ». L'ampleur des destructions à Gaza correspond évidemment à cette définition. Cette ville est devenue invivable pour les survivants. Malheureusement, ce terme scientifique ne recouvre jusqu'à présent aucune notion juridique du droit international ou humanitaire. La prise en compte du concept par les Nations Unies serait un progrès considérable tant les enjeux sont importants. Notre solidarité s'impose aussi pour Gaza, ville martyre !



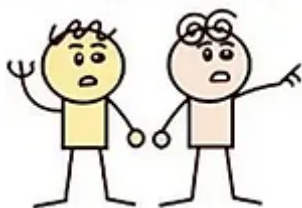
Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 31

septembre 2024

LE COIN DES ENFANTS



Si loin, si proche...

Revenons un peu en arrière.

Cet été 2024, Zoé avait le cafard, état déjà illustré par Baudelaire en 1857 dans *Les fleurs du mal*.

Trop, c'était trop ! Assez de drames ! Les horreurs insensées de l'actualité, de l'histoire lui coupaient le souffle et faisaient vaciller sa foi en l'humanité, malgré le soutien de ses camarades de lutte Snoopy, Garfield et Jolly Jumper qui, eux aussi, voulaient que cesse la barbarie ici et ailleurs...

Même Jupiter ne daigna accorder la moindre importance à cette proposition de simple bon sens présentée par Zoé : constituer un gouvernement de salut public grâce à la coexistence, la cohabitation, la collaboration des animaux et des hommes au service de tous. Il eut suffi de prendre exemple sur le Philetairus Socius, ce petit passereau du désert africain, surnommé *le Républicain social* en référence à sa capacité d'édifier d'énormes nids pouvant accueillir sur des générations plus de cinq cents individus, congénères ou non. Mais à l'Élysée les chiens ne font pas des chats !

De guerre lasse, Zoé rendit visite à son ami Melchior, le sage Hibou du parc des Cèdres, qui lui conseilla de prendre de la hauteur, de la distance, de se ressourcer en partant par monts et par vaux selon son inspiration avec comme seul viatique l'ouvrage de Katty Willis Naturel- Pourquoi voir, sentir, toucher et écouter les plantes nous fait du bien (Seuil, cité par *Reporterre*).

Derechef Zoé choisit sa direction grâce à un fer à cheval et promet à Melchior, en le remerciant, des nouvelles régulières de son périple. Nous vous communiquons ci-dessous l'essentiel de ses messages...

Vendredi 2, samedi 3, dimanche 4 août — Cher Melchior, par le plus grand des hasards me voici sur les bords du Lac de la Vingeanne. Pourquoi ce nom ? Je me suis renseigné auprès d'une pie, assez bavarde je dois dire : Jeanne, belle épouse d'un noble seigneur, vint pendant des années à la source de cette rivière attendre son retour de la 3ème croisade car c'était le lieu de leurs plus beaux souvenirs ; ne le voyant pas revenir, elle en mourut de désespoir... Mais à part son lac, Villegusien est à connaître pour le festival de musique du « Chien à Plumes ». Tu comprends mieux ma présence en Haute-Marne ! Donc 3 jours de musique, de chanson, de danse, de fête intergénérationnelle ! Hip hop, groove, jazz, soul, rock, world electro se succèdent sur les trois scènes, Ernest, Pompon, Lupin. Et cette nuit je goûterai aux joies d'un tipi. Nouvelle expérience. (« Il a moins le blues », sourit Melchior).

Samedi 10 août — Ayant gravi les contreforts du plateau de Langres avec quelque peine mais encouragé par l'exemple de certains batraciens qui savent naturellement profiter de l'ombre des haies, me voici à emprunter l'axe principal de cette ville fortifiée. Tiens, là, au centre, une fontaine ! Salut à vous les pigeons ! Reprenant ma pérégrination, je découvre un peu plus haut une boutique intitulée « Les chats perchés » ! J'entre et me voici au cœur d'un univers de jeux de tout type, de toute provenance et pour tout âge, avec une salle sympathique pouvant accueillir les amateurs de jeux de société. J'apprends aussi que tous les ans, il existe en juillet un festival nommé Ludi' Langres ! Étrange destin pour une ville qui a vu naître Diderot, ce philosophe des Lumières qui... secrètement épousa Antoinette Champion en l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs à Paris en 1743... Amitiés.

Jeudi 15 août — Après avoir emprunté en sens inverse La via Francigena, chemin de pèlerinage allant de Canterbury à Rome depuis l'an 990, je découvre Chaumont et je t'écris face à la devanture de la « Pharmacie Normale ». Sic. Près de l'Hôtel de ville se découvrent, à un angle, 2 plaques : « Place des Droits de l'Homme » et « Place des Droits de l'Enfant ». Bon exemple pour Quetigny ?

Mais ce soir nous avons droit, square Philippe Lebon (et non Philippe le Bon), l'inventeur du gaz d'éclairage et du premier moteur à explosion, à un feu d'artifice géant en l'honneur de la naissance de Napoléon Bonaparte le 15 août 1769 ! C'est à Chaumont que le 1er mars 1814 fut signé un traité entre l'Autriche, la Russie, la Prusse et le Royaume-Uni engageant tous les signataires à ne conclure aucune paix, convention ou traité séparé avec Napoléon ... L'histoire se répète-t-elle ?

Samedi 24 août — Enfin Châteauvillain ! Passant à travers champs, longeant l'Aujon, allant d'arbre en arbre au cœur du « Parc National de Forêts » mais contournant le golf d'Arc en Barrois (quelle étrange occupation des sols !), je suis dans cette charmante petite cité de caractère depuis quelques jours. Sur les conseils de mes amis les daims qui occupent en toute liberté un vaste parc, j'ai visité Le Chameau, ancien lieu de fabrication des fameuses bottes en caoutchouc portant cette marque, désormais transformé en lieu de culture et d'exposition photographique qui accueille actuellement, entre autres, les œuvres de l'artiste reporter Reza Deghati. Immigré azéri iranien ayant subi la torture dans son pays d'origine pour son militantisme artistique, exilé en France depuis 1981 ; lui qui a travaillé avec Plantu présente des

images du désarroi des êtres humains face à la guerre... Il y a 80 ans, un massacre eut lieu à Châteauvillain, 17 otages civils furent exécutés, 4 emmenés en déportation ... Une petite fille de six ans apprit alors le sens du mot « orphelin »*.

Si loin, si proche ...

Melchior répondit à Zoé :

« Les peuplent qui ne réfléchissent pas sur leur passé sont condamnés à le revivre ». George Santayana

« L'histoire se répète toujours deux fois, la première comme une grande tragédie, la seconde comme une farce sordide ». Karl Marx

* Châteauvillain – Massacre du 24 août 1944, Marie-Claude Lavocat. Liralest - Le Pythagore éditions